DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **RAPPORT N° I-4** **26SGADL0173**

SEANCE DU
12 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice :
70

Nombre de conseillers présents :
57

Date de convocation :
6 novembre 2026

Date d'affichage :
16 novembre 2026

OBJET :
Direction de la Gestion des Déchets - Création de 2 emplois permanents

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 12**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 12 novembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Raymond DEVOS - 71230 SAINT-VALLIER, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente**

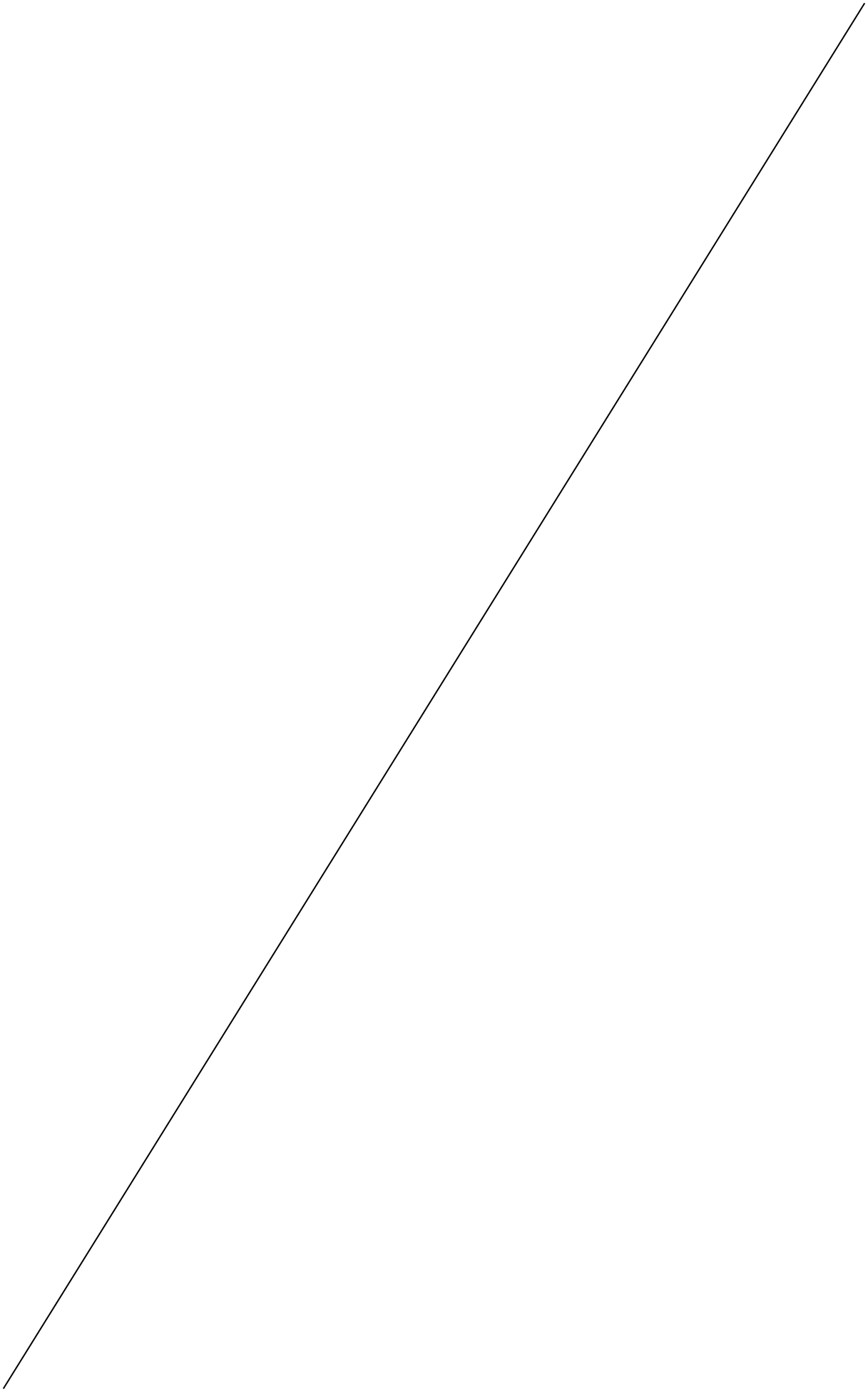
ETAIENT PRESENTS :
M. Nicolas BONNAND - M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillain GILLIOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Florence PAUCHARD - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - Mme Stéphanie PINTO PEREIRA - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN
VICE-PRESIDENTS

Mme Florence BARBERY - Mme Béatrice BARNAY - Mme Tifanny BEURIER - M. Frédéric BORNE - M. Samuel BRANDILY - Mme Solange CAPBER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Christian DARROUX - Mme Magali DOUHERET - M. Christophe DUMONT - M. Rémi FALCAND - M. Frédéric FAUCHON - M. Thomas FOURRIER - M. Sébastien GAUTHERON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Dominique JOUANNE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul LUARD - M. Daniel MARTINON - Mme Catherine MATRAT - Mme Alexandra MEUNIER - M. Mohamed MESSOUSSA - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Laurent MILLIET - Mme Sandra OSMAN - Mme Anne PERNIN - M. Baptiste-Alexis PERRAUDIN - Mme Christine PLOCINICZAK - M. Alain ROBERT - M. Enio SALCE - M. Arnaud SANVERT - M. Florian SARTARIN - M. Stephan SAVETIER - Mme Aurélie SIVIGNON - Mme Carine TRAVERS - M. Noël VALETTE - M. Gaultier SEGUIN
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :
Mme Emilie NAUDIN
Mme BUFFENOIR THERY (pouvoir à Mme Anne SEVIN)
M. COULON (pouvoir à M. Frédéric BORNE)
M. DUFAUT (pouvoir à M. Laurent MILLIET)
Mme JETTE (pouvoir à Mme Anne PERNIN)
M. LATINO (pouvoir à M. Nicolas BONNAND)
Mme MAES (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. MARTI (pouvoir à Mme Florence PAUCHARD)
M. POLITI (pouvoir à M. Guillain GILLIOT)
M. SAVETIER (pouvoir à Mme Stéphanie PINTO PEREIRA)
M. THOMASSET (pouvoir à M. Jean GIRARDON)
M. VESVRES (pouvoir à Mme Florence BARBERY)
M. WIECZOREK (pouvoir à M. Gaultier SEGUIN)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Solange CAPBER



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération relative au régime indemnitaire en date du 15 décembre 2021 ;

Vu le tableau des effectifs,

Le rapporteur expose

« Dans le cadre de la réorganisation du service de gestion des déchets mise en œuvre en 2021, la Communauté Urbaine a créé un service de proximité (PROXI) afin d'assurer les nouvelles missions liées à la collecte des points d'apport volontaire (PAV).

Cette réorganisation s'est traduite par le transfert progressif de plusieurs agents issus des équipes de collecte en porte-à-porte (PAP) vers ce nouveau service.

En septembre 2021, huit agents de nettoyage (quatre affectés à Torcy et quatre à Saint- Vallier) ont intégré le service PROXI.

Afin d'absorber ce transfert tout en garantissant la continuité du service public, les effectifs de référence de la collecte en porte-à-porte ont été redéfinis comme suit :

Service	**Effectif de référence**	**Besoin opérationnel quotidien**	**Renfort remplacement**
PAP Nord	24 agents	18 agents	6 agents
PAP Sud	27 agents	21 agents	6 agents

Cette organisation a été construite afin d'assurer la continuité du service dans des conditions satisfaisantes, tout en limitant le recours au personnel intérimaire.

Un état des lieux des tournées a été réalisé dans le courant du mois de juillet 2026.

Au-delà du nombre de tournées effectuées, l'analyse a porté sur le nombre de camions devant impérativement partir chaque matin avec un équipage complet :

- Secteur PAP Nord : 6 camions, soit 18 agents mobilisés quotidiennement ;
- Secteur PAP Sud : 7 camions, soit 21 agents mobilisés quotidiennement.

Les équipes de collecte en porte-à-porte des deux centres techniques assurent un volume important de prestations.

Sur le secteur Nord, l'organisation comprend en effet 18 circuits d'ordures ménagères résiduelles (OM R) et 10 circuits de collecte sélective (recyclables) et sur le secteur Sud, elle repose sur 19 tournées OMR, 19 tournées de collecte sélective ainsi que 2 zones d'activités desservies à la fois en OMR et en collecte sélective.

Afin de garantir la continuité du service et de couvrir les absences liées aux congés et aux arrêts maladie, un effectif de 6 agents de renfort apparaît nécessaire.

Les agents non mobilisés sur des missions de remplacement sont affectés à d'autres activités indispensables au bon fonctionnement du service de collecte, notamment :

- La livraison et le remplacement des bacs ;
- La réparation des bacs roulants ;
- Le nettoyage des bacs (36 811 bacs OMR et 35 285 bacs jaunes) ;
- La mise à disposition de bacs lors des manifestations ;
- Diverses interventions d'exploitation.

Cette organisation permet ainsi de concilier les besoins d'exploitation quotidienne, la gestion des aléas d'effectifs et les missions annexes indispensables au maintien de la qualité du service public de collecte des déchets.

En janvier 2023, trois chauffeurs-grue ont à leur tour rejoint le service PROXI :

- 1 agent issu de la PAP Nord ;
- 2 agents issus de la PAP Sud.

Les effectifs sont alors devenus :

Service	Effectif après transfert
PAP Nord	23 agents
PAP Sud	25 agents

Le poste transféré depuis la PAP Nord a été remplacé. En revanche, les deux postes transférés depuis la PAP Sud, occupés, n'ont jamais été recréés, malgré le maintien intégral de l'activité et des besoins opérationnels.

Depuis janvier 2023, la collecte en porte-à-porte du secteur Sud fonctionne de manière permanente avec un effectif inférieur à celui retenu lors de la réorganisation de 2021.

Cette situation génère :

- Des difficultés récurrentes dans l'organisation des tournées ;
- Une moindre capacité à absorber les absences (congés, accidents) ;
- Des réaffectations régulières d'agents entre équipages ;
- Une fragilisation de la continuité du service public ; maladie, formations,
- Une dégradation des conditions de travail liée à l'instabilité des équipes.

Après plus de trois années de fonctionnement dans ces conditions, le déficit structurel de deux agents apparaît désormais comme un facteur durable de tension pour l'organisation du service.

Afin de maintenir l'ensemble des tournées de collecte, le service a recours de manière régulière à l'intérim pour compenser l'absence de ces deux postes.

Cette solution, adaptée à la gestion de besoins ponctuels, n'est toutefois pas optimale pour répondre à un besoin permanent : le coût d'un agent intérimaire est significativement supérieur à celui d'un agent recruté sur un emploi permanent, en raison des frais de gestion et des coefficients appliqués par

les agences de travail temporaire.

La création de deux postes permanents permettrait ainsi :

- De mieux maîtriser les coûts de fonctionnement ;
- De réduire durablement le recours à l'intérim :
- D'adapter les effectifs aux besoins réels et permanents du service ;
- De sécuriser l'organisation des tournées sur le long terme. Impact sur les conditions de travail des agents

Au-delà des enjeux organisationnels et financiers, le rétablissement de ces deux postes constitue également un enjeu important en matière de conditions de travail. Depuis plusieurs années, le sous-effectif structurel du secteur Sud entraîne une sollicitation accrue des agents présents, des réorganisations fréquentes des équipages et une diminution des marges de manœuvre pour faire face aux aléas d'exploitation.

Cette situation génère une instabilité des équipes, une difficulté à maintenir des organisations de travail pérennes et une charge mentale supplémentaire pour les agents comme pour I 'encadrement de proximité. Elle limite également les possibilités d'anticipation et de planification des remplacements.

Il est proposé de créer, à compter du 01/01/2027, au sein du service collecte des déchets de la Direction de la Gestion des Déchets 2 emplois permanents à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, d'Agent de collecte, emplois relevant de la catégorie C de la filière technique sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique principal de 1ère classe.

Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, ces emplois permanents pourront être exercés par un agent contractuel relevant de la catégorie C de la filière technique sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique principal de 1re classe dans les conditions prévues par les articles L.332-8 à L.332-12 du Code général de la Fonction Publique.

Dans une telle hypothèse, l'agent retenu devra justifier d'une expérience professionnelle significative dans son secteur d'expertise et la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et au régime indemnitaire applicable. Elle tiendra notamment compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice et de celles détenues par l'agent ainsi que de son expérience.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
Décide

- De créer, à compter du 01/01/2027, au sein du service collecte des déchets de la Direction de la Gestion des Déchets 2 emplois permanents à temps complet d'Agent de collecte, à raison de 35 heures hebdomadaires, emplois relevant de la catégorie C de la filière technique sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique principal de 1ère classe.

- D'autoriser Madame la Présidente à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire.

- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus.

- De mettre à jour le tableau des effectifs.

- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante.

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 novembre 2026
et publié, affiché ou notifié le 16 novembre 2026

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président,
Yohann CASSIER



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Vice-Président,
Yohann CASSIER



La secrétaire de séance,
Solange CAPBER

